

AR Prefecture017-200043479-20240924-2024_09_07-DE
Reçu le 26/09/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 24 SEPTEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION n° 2024-09-07***Aunis-Sud*Ma Communauté
de Communes**ciàs**

Centre Intercommunal d'Action Sociale

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS CONCERNANT L'INTERVENTION DU DISPOSITIF « SANTE EN MOUVEMENT »

| Nombre de membres : | | | L'an deux-mil-vingt-trois, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX. |
|--|----------|--|---|
| En exercice | Présents | Votants | |
| 29 | 19 | 22 (dont 3 pouvoirs) | |
| Quorum : 15 | | | |
| Présents : | | | |
| Jean GORIOUX, Christian BRUNIER, Philippe BODET (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Danielle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Pascale BERTEAU, Chrystèle BOURGEOIS, Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Marlène LLEU, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT), Jean-Michel SOUSSIN, Georges TOURENC. | | | |
| Absents / excusés : | | | |
| Evelyne BAUDOIN (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jacky BRILLOUET, Jean-Pierre CHAPOT, Olivier DENÉCHAUD (excusé), Steve GABET (excusé). | | | |
| Également présents à la réunion : | | | |
| Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative | | | |
| Secrétaire de séance : | | Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président | |
| Monsieur Jean-Michel SOUSSIN | | Télétransmission en préfecture le : 26.09.24 | |
| Convocation envoyée le : | | n°: 017-200043479-20240924-2024-09-07 | |
| 17 septembre 2024 | | Date de publication sur le site Internet : 01.10.24 | |

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS CONCERNANT L'INTERVENTION DU DISPOSITIF « SANTE EN MOUVEMENT »

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle que le Groupe Hospitalier de La Rochelle a développé une action de « aller vers » permettant de prévenir et lutter contre le non-recours aux soins. L'objectif général vise à améliorer l'accès aux soins et à la prévention sur les secteurs les plus précarisés du territoire nord Charente Maritime dans un but de réduction des inégalités, en développant notamment des actions de dépistage, de prévention, de vaccination.

Identifié comme un territoire nécessitant de développer ce type d'actions, le territoire Aunis Sud bénéficie depuis mai 2023, de la présence du Camion itinérant, stationné sur le parking du CIAS, environ une fois par mois.

Pour pérenniser ce projet et développer de nouvelles actions en 2024 sur l'ensemble du territoire, le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis sollicite une participation au budget de fonctionnement des interventions (frais d'entretien, assurance, essence et amortissement du véhicule) auprès des structures partenaires. Le financement de l'équipe soignante reste assuré par le Groupe Hospitalier.

Le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis propose donc au CIAS Aunis Sud de signer une convention de partenariat avec le CIAS dont un exemplaire a été envoyé à la présente convocation et de participer au financement des interventions à hauteur de 315€ par action dans la limite de 10 actions par an.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle que pour cette année, le camion a prévu de se déplacer maximum 8 fois ce qui représente un budget de 2520€, pris en compte dans le budget prévisionnel 2024 du CIAS.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **18 pour, 4 abstentions**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées.
- Autorise le Président ou le Vice-Président, ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de partenariat avec le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 24 septembre 2024

Le Président,

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel SOUSSIN



AR Prefecture

017-200043479-20240924-2024_09_07-DE
Reçu le 26/09/2024

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20240924-2024_09_07-DE
Reçu le 26/09/2024